

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune du MONETIER-LES-BAINS

A R R E T E

Portant règlementation en matière de circulation et de stationnement PARVIS DE L'EGLISE et RUE DE LA CIME aux Guibertes,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 à L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route, articles R110-1 et suivant, R417-10 ;

Vu le Code Pénal, articles R.48-1 et R.610-5 ;

Vu l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023;

Considérant qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement, afin de garantir la sécurité des personnes assistant au spectacle « Les colporteurs » organisé par le Quadrille du Tabuc devant l'église des Guibertes **le lundi 18 août 2025 à 20h30** ;

A R R E T E

Article 1 - La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits :

PARVIS DE L'EGLISE DES GUIBERTES

Le lundi 18 août 2025 de 16h00 à 00h00

Article 2 - La circulation de tous les véhicules est interdite :

BAS DE LA RUE DE LA CIME

Le lundi 18 août 2025 de 20h00 à 00h00

Article 3 – Les interdictions seront matérialisées par des barrières, conformes à la réglementation sur la signalisation routière, posées par les services techniques communaux ou la police municipale.

Article 4 – Tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

Article 5 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains

Fait au MONETIER LES BAINS, le 06 août 2025

Le Maire
Jean-Marie REY

